



Tél. 04 50 64 69 02

➤ Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 mars à neuf heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de M. Christian DULAC, Maire, Président du CCAS de Rumilly.

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 4 mars 2025.

Nombre de membres afférents au Conseil d'Administration : 17

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 13 votants (12 présents et 1 pouvoir)

PRÉSENTS : Mmes Astrid CROENNE, Monique BONANSEA, Jocelyne BIJASSON, Béatrice CHAUVETET, Liliane DEBERNARDI, Edwige LABORIER, Fabienne JACCOUD, Marie STABLEAUX, Cécile VUILLARD,

MM. Christian DULAC, Jean-Noël CASSÉ, Daniel GIRODIN, Claude PERRUISSET.

PROCURATION : Mme Christine BOICHET-PASSICOS a donné pouvoir à Mme Béatrice CHAUVETET.

EXCUSÉ : /

M. Claude PERRUISSET a été désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 2025-03-01b

Nature de l'acte : 7. Finances locales
7.1 – Décisions budgétaires

Objet : Approbation du compte administratif 2024

Rapporteur : Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

Le compte administratif 2024 est présenté et commenté au conseil d'administration. Sa synthèse figure ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées : 2 281 964.47 €
Recettes réalisées (hors résultat reporté) : 2 089 477.75 €
Résultat de l'exercice : - 192 486.72 €
Résultat reporté : 283 932.43 €

Résultat de clôture : 91 445.71 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées : 8 032.22 €
Recettes réalisées (hors résultat reporté) : 20 842.51 €
Solde d'exécution de l'exercice : 12 810.29 €
Résultat d'exécution reporté (excédent) : 53 051.93 €

Solde d'exécution définitif (excédent) : 65 862.22 €

Pour information :

Restes à réaliser en dépenses : 0 €
Restes à réaliser en recettes : 0 €
Solde des restes à réaliser (déficit) : 0 €
Soit un excédent de financement de : 0 €

Le Comptable du Service de Gestion Comptable de Rumilly (DGFIP) a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Les écritures du compte administratif 2024 du budget du CCAS de Rumilly sont conformes à celles du compte de gestion 2024 de M. le Comptable du Service de Gestion Comptable de Rumilly (DGFIP) approuvé par délibération n°2025-03-01a du Conseil d'Administration de ce jour.

Sous la présidence de Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS, (M. Christian DULAC, Maire et Président du CCAS quitte la salle et ne prend pas part au vote)

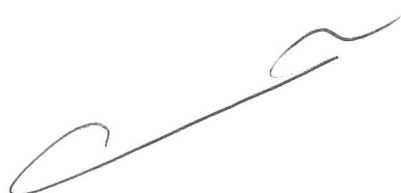
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité, par 13 voix POUR (12 membres présents et 1 par pouvoir),

- **APPROUVE la section de fonctionnement du compte administratif 2024 du budget du CCAS de Rumilly, arrêtée aux sommes figurant ci-dessus.**
- **APPROUVE la section d'investissement du compte administratif 2024 du budget du CCAS de Rumilly, arrêtée aux sommes figurant ci-dessus.**

Ainsi délibéré,

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance,
Claude PERRUISSET**



**L'Adjointe au Maire chargée des affaires
sociales, du logement, de la petite enfance et
des relations avec les aînés,
Vice-présidente du CCAS**

Signé par : ASTRID CROENNE
Date : 25/03/2025
Qualité : DOCUMENT VICE PRÉSIDENTE CCAS

